

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 4

Étaient présents : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Bruno, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

Excusés : Mme GUIHOT Nathalie (pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie), M. CODET Stéphane (pouvoir à M. COLIN Arnaud), Mme FERRY Gladie (pouvoir à M. BUF Jean-Michel) et Mme GUIHO Marie-France (pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne).

Secrétaires de séance : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

NUMERO	OBJET																								
2020/10/01	<p><u>Fixation du nombre d'adjoints et ordre du tableau :</u></p> <p>Suite à la démission de Madame VAIRÉ Sandrine de ses fonctions d'adjointe, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 7 le nombre d'adjoints, et décide de conférer à chaque adjoint un rang supérieur à celui qu'il occupe actuellement.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>																								
2020/10/02	<p><u>Répartition des indemnités de fonctions attribuées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction attribuées pour la nouvelle mandature au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux selon les conditions suivantes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Fonction</th> <th style="width: 15%;">Nombre d'élus</th> <th style="width: 35%;">Taux indice brut terminal de la fonction publique</th> <th style="width: 20%;">Montant mensuel brut au 01/10/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">43,94 %</td> <td style="text-align: right;">1 708,81 €</td> </tr> <tr> <td>Adjoints</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">16,40 %</td> <td style="text-align: right;">638,05 €</td> </tr> <tr> <td>Conseillers délégués</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">12,86 %</td> <td style="text-align: right;">500,18 €</td> </tr> <tr> <td>Conseillers</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">1,29 %</td> <td style="text-align: right;">50,17 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil municipal dit que le versement des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués interviendra dès que la présente délibération acquerra sa force exécutoire, et que le versement sera mensuel et revalorisé en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et que le versement des indemnités de fonction conseillers municipaux interviendra dès que la présente délibération acquerra sa force exécutoire, et que le versement sera trimestriel et revalorisé en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, et inscrit au budget les sommes correspondantes.</p>	Fonction	Nombre d'élus	Taux indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut au 01/10/2020	Maire	1	43,94 %	1 708,81 €	Adjoints	7	16,40 %	638,05 €	Conseillers délégués	2	12,86 %	500,18 €	Conseillers	19	1,29 %	50,17 €	TOTAL	29		
Fonction	Nombre d'élus	Taux indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut au 01/10/2020																						
Maire	1	43,94 %	1 708,81 €																						
Adjoints	7	16,40 %	638,05 €																						
Conseillers délégués	2	12,86 %	500,18 €																						
Conseillers	19	1,29 %	50,17 €																						
TOTAL	29																								

	<i>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</i>															
NUMERO	OBJET															
2020/10/03	<p><u>Majoration des indemnités du Maire et des adjoints :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une majoration d'indemnités de 15% sur le montant d'indemnités de base au maire et aux adjoints, dit que le versement des indemnités du Maire et des adjoints interviendra dès que la présente délibération acquerra sa force exécutoire, et que le versement sera mensuel et revalorisé en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, et inscrit au budget les sommes correspondantes.</p> <table border="1" data-bbox="379 504 1412 701"> <thead> <tr> <th>Fonction</th> <th>Nombre</th> <th>Taux majoré</th> <th>Montant mensuel brut au 01/10/2020</th> <th>Montant mensuel brut majoré au 01/10/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maire</td> <td>1</td> <td>15 %</td> <td>1 708,81 €</td> <td>1 965,13 €</td> </tr> <tr> <td>Adjoints</td> <td>7</td> <td>15 %</td> <td>638,05 €</td> <td>733,76 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</i></p>	Fonction	Nombre	Taux majoré	Montant mensuel brut au 01/10/2020	Montant mensuel brut majoré au 01/10/2020	Maire	1	15 %	1 708,81 €	1 965,13 €	Adjoints	7	15 %	638,05 €	733,76 €
Fonction	Nombre	Taux majoré	Montant mensuel brut au 01/10/2020	Montant mensuel brut majoré au 01/10/2020												
Maire	1	15 %	1 708,81 €	1 965,13 €												
Adjoints	7	15 %	638,05 €	733,76 €												
2020/10/04	<p><u>Modification des commissions municipales :</u></p> <p>Considérant la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Sandrine VAIRÉ, il convient de supprimer la commission « Animation des Transitions écologiques et des relations communautaires » et de modifier le nom de la commission « Cadre de vie et Solidarités ».</p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la suppression de la Commission Animation des Transitions écologiques et des Relations communautaires, et approuve la modification de la commission Cadre de Vie et Solidarités, qui devient Commission Vie économique et Solidarités selon le tableau ci-joint.</p> <p style="text-align: center;"><i>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</i></p>															
2020/10/05	<p><u>Composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COPIL Centre-ville:</u></p> <p>Considérant la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Sandrine VAIRÉ, il convient de modifier la composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville de Blain. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COPIL Centre-ville comme suit :</p> <p style="text-align: center;">P. CAILLON N. GUIHOT J.-L. POINTEAU Y. DUBOURG F. LAFOND M. TESSIER J.-F. RICARD S. CODET B. REKIS Y. RANNOU O. PINEAU J. MOUSSU</p> <p style="text-align: center;"><i>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</i></p>															

NUMERO	OBJET
2020/10/06	<p><u>Désignation des représentants de la Commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de communes de la Région de Blain (CCRB):</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants de la Ville de Blain à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCRB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Bruno REKIS, - Monsieur Michaël PICAUD. <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/07	<p><u>Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau – Atlantic'Eau – année 2019:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/08	<p><u>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2019:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/09	<p><u>Rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de la Région de Blain :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de la Région de Blain.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/10	<p><u>Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT):</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la présente convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document concourant à la bonne exécution de la démarche d'ORT.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/11	<p><u>Modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2020:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau des effectifs, dont la création deux postes Adjoint Technique à temps non complet 28/35ème par suppression de deux postes Adjoint Technique à temps complet, la création d'un poste Adjoint Technique à temps non complet 32/35ème par suppression d'un poste Adjoint Technique principal 2ème classe à temps complet, la modification de l'appellation du poste de gardien-brigadier en poste de brigadier, et la création d'un poste Attaché Principal à temps complet par suppression d'un poste d'Attaché Territorial, et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>

NUMERO	OBJET
2020/10/12	<p><u>Recrutement pour accroissement temporaire d'activité :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 19,91/35e, pour la période du 01/11/2020 au 31/08/2021, et précise que, pour l'exécution de ce contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/13	<p><u>Recrutement emplois saisonniers :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer au service enfance (accueil de loisirs) cinq postes d'adjoints d'animation à temps complet sur les périodes de vacances scolaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 19/10 au 30/10/2020, - du 21/12 au 31/12/2020, - du 22/02 au 05/03/2021, - du 26/04 au 07/05/2021, - du 07/07 au 31/08/2021. <p>Le Conseil municipale précise que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés par vacation journalière d'un montant de 89,34 euros bruts (base de l'indice majoré 327). Le montant de la vacation inclut les temps de préparation.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/14	<p><u>Mise en place de la prime exceptionnelle COVID-19:</u></p> <p>Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-après. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à des missions professionnelles exercées dans des conditions particulières, en présentiel et en contact avec du public, pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 23 mars jusqu'à la fin du confinement soit le 10 mai 2020, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnels du service Enfance ayant assuré l'accueil des enfants du personnel soignant, - les personnels du service Entretien ayant assuré la désinfection des bâtiments ayant reçu du public, - les personnels du service Restauration collective ayant assuré la restauration auprès de l'EHPAD, - les personnels du service Assainissement, - les personnels des services Voirie et Espaces Verts ayant assuré l'entretien des espaces publics, - les personnels du service Police Municipale étant intervenus sur le marché, - et les personnels des services d'Accueil Etat Civil ayant assuré l'accueil des pompes funèbres et l'enregistrement des décès. <p>Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximal de 675 EUR, versée en une seule fois en novembre 2020, au prorata du nombre de jours travaillés. Elle sera exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus, d'inscrire au budget les crédits correspondants (soit une enveloppe globale de 10 525,00 EUR), et d'indiquer que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>

NUMERO	OBJET
2020/10/15	<p><u>Convention de mise à disposition d'une licence IV – Local Commercial Saint-Émilien de Blain :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention de mise à disposition d'une licence IV, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur 28 votants</p>
2020/10/16	<p><u>Cession des parcelles AW0529 et AW0531:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AW numéro 529 et section AW numéro 531, situé rue des Droits de l'Homme, au prix de moyennant la somme de 80 EUR le mètre carré net vendeur, décide que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN, précise que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal : 23 POUR – 6 ABSTENTIONS</p>
2020/10/17	<p><u>Cession de la parcelle AR 536:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AR numéro 536, situés rue des Tilleuls, au prix de 60 EUR le mètre carré net vendeur, décide que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN, précise que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires, ...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
2020/10/18	<p><u>Prime à la capture de ragondins :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à la lutte contre les ragondins par piégeage et de fixer la prime complémentaire à la capture sur confirmation de piégeage, à 0,70 euros par animal, et dit que cette somme est versée à POLLENIZ sur la base d'un état des piégeages.</p> <p style="text-align: center;">✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</p>